

Objectif CO₂

les **TRANSPORTEURS S'ENGAGENT...**

les **TRANSPORTEURS AGISSENT**

N°1 - Mars 2011

Un nouvel outil au service des entreprises

Ce document, nouvel outil d'informations et de partage d'expériences, initié par le ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement (MEDDTL), et par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), vous sera transmis deux fois par an, essentiellement par voie électronique. Avec lui, vous pourrez connaître les dernières infos de la démarche « Objectif CO₂, les transporteurs s'engagent », découvrir les bonnes pratiques mises en œuvre par les entreprises signataires de la Charte d'engagement et approfondir un point technique particulier. Ainsi, dans ce premier numéro, l'accent est mis sur le bon suivi des consommations de carburant, car c'est en réduisant les consommations que l'on diminue les émissions de CO₂.

Bonne lecture !



ACTUALITES

Les outils d'accompagnement sont mis à jour

Les fiches actions dédiées aux transporteurs routiers de marchandises ont vocation à être complétées et actualisées. Nouvelles solutions, description plus approfondie des solutions, précision des hypothèses de gains, plus de clarté et d'illustrations : telles sont les principales améliorations qui sont apportées. De même le tableur d'évaluation et de suivi est lui aussi adapté : intégrant l'évolution des fiches actions, il reste l'outil central de la démarche en permettant d'évaluer et de suivre ses émissions de CO₂, d'évaluer ses gains en termes de consommation de carburant et d'émissions de CO₂, de suivre l'état d'avancement des objectifs et l'évolution des indicateurs de performance environnementale. Ces outils d'accompagnement sont en cours de finalisation et seront disponibles sur Internet (voir notre rubrique « Internet à votre service »). Autant d'éléments qui facilitent au quotidien l'action des entreprises engagées dans la démarche !

Les transporteurs de voyageurs s'engagent

Une nouvelle étape vient d'être franchie : les transporteurs de voyageurs représentés par la Fédération Nationale des Transports de Voyageurs (FNTV), l'UNOSTRA et l'Union des Transports Publics et ferroviaires (UTP) ont décidé de rejoindre la démarche « Objectif CO₂, les transporteurs s'engagent ». Des fiches actions et des outils méthodologiques spécifiques sont en cours d'élaboration et d'adaptation aux spécificités du transport de voyageurs. Plusieurs entreprises du secteur ont d'ores et déjà émis le souhait de signer la Charte. A suivre dès nos prochains numéros !



Mobilisation générale en Aquitaine

Le 19 octobre 2010, la DREAL et l'ADEME en Aquitaine ont organisé une **journée technique sur le thème « transports routiers de marchandises, quelles solutions viables en faveur de l'environnement ? »**. Au programme : un tour d'horizon des actualités réglementaires et une partie pratique sur l'éco-conduite, les boîtes robotisées, la climatisation et les véhicules alternatifs. Lors de cette journée, 14 nouvelles entreprises aquitaines de transports de marchandises ont signé la Charte « Objectif CO₂, les transporteurs s'engagent ».

Le chiffre-clé : 267

Le cap des 260 entreprises signataires a été dépassé ! Le 1er mars 2011, la démarche « Objectif CO₂, les transporteurs s'engagent » comptait précisément **267 entreprises de transport routier de marchandises**.

Le CO₂ à la loupe

A l'aide d'outils informatiques bien exploités, les Transports P. Mendy, Premat et Translocad sont devenus des experts du suivi de leur consommation.



P. Mendy : analyser la consommation de chaque camion

La consommation de carburant, proportionnelle à l'émission de CO₂, représente le premier poste de coûts pour les Transports P. Mendy (Aquitaine). Signataire en octobre 2010 de la Charte « Objectif CO₂, les transporteurs s'engagent », le PDG Patrick Mendy s'est engagé dans une démarche de développement

durable. A la tête de 114 tracteurs routiers, il suit de très près les volumes de gazole consommés. « **J'analyse mensuellement la consommation de chaque camion.** Je récupère les pleins consignés par mon pétrolier en France et en Espagne, sous 24 heures, ainsi que ceux effectués chez nous. En mars, par exemple, la flotte a enregistré une moyenne de 32,35 l/100 km. Mais certains chauffeurs tournent à 30 l ou moins, et d'autres à 34 l et plus. »

Bien conscient qu'il ne suffit pas de constater une surconsommation pour la corriger, Patrick Mendy applique une démarche systématique : « **J'affiche un état de synthèse dans l'entrée de l'entreprise**, avec les trois meilleures consos en vert et les trois moins bonnes en rouge. Tous les conducteurs qui dépassent les 33 l doivent passer une **formation à l'éco-conduite**. J'ai mis en place un **intéressement au résultat, dont la consommation est l'un des critères**. Le bonus annuel peut atteindre 1200 € par conducteur. »

Equipé d'informatique embarquée, P. Mendy accède à ses consommations en temps réel, l'ordinateur de bord récupérant un ensemble de données techniques sur la route. « Ces informations servent à notre formateur, comme base de travail pour corriger un profil de conduite. Nous pouvons constater un mauvais usage du frein ou des rapports de vitesses, par exemple. »



Premat : les pleins sous contrôle



Spécialisée dans le transport de vrac, l'entreprise francilienne Prémat scrute ses cuves en temps réel. **Ses stations de carburant privées sont équipées d'automates « intelligents », reliés à un serveur par communication radio. Un chauffeur doit valider chaque plein en insérant un badge nominatif lié au véhicule. L'entreprise accède à la base de données via Internet.** « Ainsi, nous savons exactement qui a pris quoi, se félicite Philippe Prémat, le PDG. Nos 350 moteurs se fournissent à 68 % dans nos cuves, et à 32% dans des stations privées. Toutes les nuits, un transfert est réalisé automatiquement pour intégrer toutes ces informations. Un logiciel d'analyse produit des alertes : si un camion consomme 10 % de plus qu'à l'accoutumée, un mail est envoyé à l'exploitation. »

Une personne est dédiée à la gestion des anomalies et au suivi des objectifs de réduction de la consommation. « Chaque semaine, les chauffeurs reçoivent un mail les informant de leurs performances. Nos formateurs à la conduite économique prennent le relais. »



Pour Alain Debergue, Pdg de Translocad, l'évaluation et l'optimisation de la consommation constituent un « fil rouge ».

Translocad : « nous sommes en avance sur nos objectifs »

Pour mesurer précisément les progrès réalisés, Translocad est équipé d'ordinateurs de bord connectés en temps réel à l'entreprise par communication radio. Ces boîtiers récupèrent au fil de l'eau les données techniques du moteur : consommations, vitesses, kilomètres, rapports engagés. En complément, un petit appareil spécifique enregistre et analyse plus précisément une trentaine de paramètres de conduite : brutales accélérations et décélérations, nombre d'arrêts moteur tournant, comportements

dans les virages, etc. « Vingt poids lourds sont équipés de ce boîtier électronique, indique le PDG Alain Debergue. Nous surveillons les données régulièrement, et de temps en temps, nous appelons un chauffeur sur la route pour lui demander de corriger son comportement de conduite. Parallèlement, **ces rapports de performances nous permettent de mieux cibler et de relayer les formations.** Chacun de nos conducteurs a suivi 4 heures de stage en salle plus 4 heures en cabine fin 2009. Mais il est nécessaire de garder une veille sur l'éco-conduite, sinon l'acquis disparaît peu à peu. Autre point important : pour exploiter toutes ces informations au quotidien, j'ai embauché une personne dédiée, **un responsable 'Eco qualité', qui définit les actions correctives et suit les progrès réalisés.** »

Et de donner des résultats chiffrés : « Nous avons diminué de 4,3% nos rejets de CO₂ par kilomètre, entre la période allant de mai 2008 à mai 2009 et l'exercice suivant. Cela s'est traduit par une baisse de 540 tonnes de CO₂, soit 10% des 5 528 tonnes d'émissions produites en 2008-2009. Bien sûr, ce résultat inclut une baisse d'activité conjoncturelle ». Le chef d'entreprise prévoit de valider dès la deuxième année de son plan triennal l'objectif de diminution de 5% de son impact environnemental qu'il s'est fixé en signant la Charte en novembre 2009.

BRÈVES

Akacia : « développer l'usage du rail »

La branche déménagements d'Akacia Transports (Picardie) réalise **23% de ses opérations par le transport combiné rail-route**. Du nord au sud de la France, l'entreprise est relayée par d'autres franchisés du groupement les Déménageurs Bretons. « Les transferts de caisses mobiles fonctionnent bien et prennent de l'ampleur. Nous avons réalisé une opération de logistique événementielle par transport combiné rail-route », commente Laure Miroux, chargée du développement durable chez Akacia, qui souligne d'autres actions de l'entreprise : le renouvellement complet de ses poids lourds à la norme Euro 5 et l'investissement en informatique embarquée courant 2011.



La Flèche : « nous visons les 13 kg de CO₂ par palette »

A chacun sa mesure dans le calcul des émissions de carbone. Chez la Flèche (Provence-Alpes-Côte d'Azur), signataire de la Charte il y a un an, en février 2010, l'indice de référence est la palette. 600 poids lourds acheminent 20 millions de palettes par an. « Nous émettons 14 kilos de CO₂ par équivalent palette, indique Jean-Marc Attia, directeur général de l'entreprise. Notre objectif est d'atteindre 13 kilos dans les trois ans, soit 7 % de réduction.

La Flèche s'engage à optimiser le coefficient de chargement des véhicules, ses itinéraires, ses tournées et à réduire les trajets à vide. Un groupe de travail « développement durable » et une cellule de « pilotage transport » ont été constitués au sein d'ID Logistics, sa maison mère. Ces groupes sont chargés de mesurer les émissions de carbone des activités transport et de réduire l'impact des retours à vide. Le but est de diminuer le nombre de camions utilisés. « Dans la région PACA, nous ne sommes que deux entreprises à ce point engagées au niveau environnemental, affirme-t-il. Cela fait déjà la différence au niveau commercial. »

Par ailleurs, le transporteur favorise le recours aux modes de transports alternatifs pour réduire ses émissions de CO₂. La Flèche possède une expérience reconnue via l'opérateur de transport combiné rail-route Froid Combi dont elle est propriétaire à 25%. « La Flèche réalise environ 4 500 caisses mobiles par an avec Froid Combi, précise M. Attia. Nous opérons par exemple, pour un réseau de vente de produits bio, une liaison ferroviaire entre les plateformes de Sainte-Geneviève des Bois (91) et Sorgues (84), via les terminaux de Valenton et d'Avignon. Deux semi-remorques frigorifiques effectuent ce trajet tous les jours. »

BONNES PRATIQUES

« Savoir couper le contact »

La société Vézo Atlantique (Poitou-Charentes), spécialisée dans la livraison de nutrition animale, exploite une cinquantaine d'ensembles routiers. Pour son co-gérant Sébastien Vézo, « nous avons décidé de **sensibiliser nos chauffeurs pour qu'ils limitent l'usage du moteur à l'arrêt**, notamment lors des phases de chargement. Et nous pouvons vérifier la chose en temps réel grâce à l'informatique embarquée qui est connectée à l'électronique des véhicules. »



De même, l'entreprise Premat s'attache aussi à limiter l'utilisation du moteur à l'arrêt, grâce à un **système coupant automatiquement le contact** après une durée de 1,5 à 3 minutes d'activation du frein de parking.

« Impliquer pleinement les conducteurs »

Si les forces vives de l'entreprise ne sont pas impliquées, tout effort est vain !



Partant de ce constat simple et décisif, impliquer les conducteurs est une condition sine qua non de la réussite de la démarche « **Objectif CO₂, les transporteurs s'engagent** ». Les Transports Montbrisonnais (Rhône-Alpes) sont à la tête de 13 poids lourds dont 10 modèles aux normes Euro 5. Tous sont équipés de boîtes robotisées produisant « une conduite moins stressante, plus économique », selon Raphaël Rey, l'exploitant de cette TPE modèle. Pour évaluer et réduire ses

émissions de CO₂, le transporteur compte sur son personnel roulant : « **A chaque plein, les conducteurs saisissent le volume de gazole acheté sur un ordinateur de bord. Et à chaque opération de chargement et de déchargement, ils relèvent le kilométrage au compteur. Cela afin de déterminer et de limiter les kilomètres à vide. Toutes les semaines, ces données sont contrôlées par l'entreprise, avec les factures de gazole d'une part, et les informations relevées sur le tableau de bord d'autre part. Puis elles sont analysées par un logiciel. Nous pouvons ainsi suivre finement la consommation de l'ensemble de la flotte, mais aussi effectuer des requêtes par véhicule, par chauffeur et par client.** »

Dès l'embauche, les transports Montbrisonnais impliquent leurs nouvelles recrues. « **Après une formation interne, nos conducteurs se voient fixer un objectif personnel de réduction de consommation de carburant en fonction du véhicule utilisé. Cette cible est mesurée toutes les semaines. Une prime trimestrielle est versée au prorata du résultat.** » Pour sa part, signataire en mars 2010, l'entreprise s'est engagée à réduire ses émissions de CO₂ de 7% gCO₂/km et de 8% gCO₂/€ facturé sur 3 ans.

« Brider la vitesse maximale »

En limitant la vitesse de sa centaine de tracteurs routiers, Houtch Transports (Picardie) répond à deux objectifs : la sécurité et l'environnement. En roulant moins vite, la flotte émet moins de CO₂. « **Nous bridons à 82 km/h les moteurs de nos camions sur le réseau secondaire depuis plusieurs années et sur l'autoroute depuis un an, témoigne Alain Houtch, le directeur. Cette démarche ne pénalise pas notre activité. Notre vitesse moyenne commerciale reste stable à 60 km/h. Simplement, nous anticipons mieux et nos chauffeurs s'organisent pour arriver toujours à l'heure chez nos clients.** »

Le bridage est effectué électroniquement par le concessionnaire poids lourds de Houtch Transport. « **Equipé d'une valise informatique, le technicien se branche sur l'électronique du véhicule pour paramétrer ce qu'on appelle le seuil de limitation client. L'opération lui prend 10 minutes** », précise le chef d'entreprise.



Entreprises citées dans ce numéro

SOCIÉTÉ	SECTEUR D'ACTIVITÉ	LOCALISATION	NOMBRE DE VÉHICULES MOTEURS
Akacia	Transport frigorifique et déménagements	Picardie	25
Houtch Transport	Transports régional et national	Picardie	100
La Flèche	Transport palettisé, groupage et messagerie	Provence-Alpes-Côte d'Azur	600
STP Premat	Transport en vrac	Ile-de-France	350
Translocad	Grande distribution, agro-alimentaire	Nord - Pas de Calais	60
Transports P. Mendy	Zone longue lots groupés, transports spéciaux	Aquitaine	114
Transports Montbrisonnais	Transport matériaux et machines	Rhône-Alpes	13
Vézo Atlantique	Transports d'aliments pour animaux	Poitou-Charentes	50

Internet à votre service

Vous pouvez retrouver les éléments de la démarche « **Objectif CO₂, les transporteurs s'engagent** » sur le site Internet du ministère www.developpement-durable.gouv.fr ou sur le site de l'ADEME www.ademe.fr. Sur les pages dédiées à la démarche, vous avez la possibilité de télécharger gratuitement la liste des entreprises signataires, ainsi que les textes, outils d'évaluation, fiches actions et autres guides méthodologiques, sans oublier la liste de vos contacts dans les Directions Régionales de l'Équipement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et les directions régionales de l'ADEME.

www.developpement-durable.gouv.fr/-Transports-et-securite-routiere.html (rubrique secteur routier)

www.ademe.fr (rubrique Transports)